

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 145, substituer aux mots :

« relevant du »,

les mots :

« répondant aux conditions prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.